

# GUIDE DES AIDES COMPETENCE ET RESSOURCES HUMAINES MOBILISABLES PAR LES ENTREPRISES DE L'AERONAUTIQUE EN OCCITANIE



#ENTREPRENEUR.E.S

#AERONAUTIQUE

#OCCITANIE

#RELANCE

Guide des aides RH mobilisables par les entreprises de l'aéronautique en Occitanie

# SOMMAIRE

#ENTREPRENEUR.E.S #AERONAUTIQUE #OCCITANIE #RELANCE .....	1
Guide des aides RH mobilisables par les entreprises de l'aéronautique en Occitanie .....	1
JE SOUHAITE FORMER MES SALARIES.....	3
• EN SOLLICITANT LE SOUTIEN DE L'OPCO2I.....	3
• EN EXPERIMENTANT DES FORMATIONS INNOVANTES .....	3
JE SOUHAITE OPERER UN TRANSFERT TEMPORAIRE OU DEFINITIF DE PERSONNEL.....	3
JE SOUHAITE UN ACCOMPAGNEMENT POUR LA STRUCTURATION DE MES RH : ACCOMPAGNEMENT A LA CONDUITE DU CHANGEMENT, GPEC... ..	4
JE SUIS DIRIGEANT ET J'AI BESOIN D'AIDE POUR REBONDIR.....	4
• OCCITANIE SOUTIEN AUX ENTREPRENEURS (OSE).....	4
• CONSEIL JURIDIQUE EN DROIT SOCIAL, BANCAIRE ET COMMERCIAL .....	4
JE SOUHAITE GUIDER MES SALARIES DANS LEUR RECONVERSION .....	5
• RECONVERSION PROFESSIONNELLE DANS LE DOMAINE DE LA TECH.....	5
OU TROUVER TOUTE L'INFORMATION ET BENEFICIER D'UN ACCOMPAGNEMENT ?.....	5
• LE HUB ENTREPRENDRE EN OCCITANIE .....	5
• L'OFFRE DE SERVICES RH.....	5

## JE SOUHAITE FORMER MES SALARIES

### • EN SOLLICITANT LE SOUTIEN DE L'OPCO2I

**Modalités :** La Région soutient la formation des salariés via l'OPCO dans le cadre du plan « Former Plutôt que Licencier ». La Région s'appuie sur l'OPCO 2I (OPérateur de COmpétences Inter-Industriel) pour apporter un soutien financier aux plans de formation des entreprises, pour des salariés qui ne sont pas en activité partielle (l'Etat, via le FNE Formation intervenant pour les salariés qui sont en activité partielle).

**Exemples :**

- Former pour éviter l'obsolescence des compétences (« cœur de métier »),
- Acquérir de nouvelles compétences en lien avec un projet de développement, d'innovation, de diversification (ex. double compétence en logistique, formation en anglais dans le cadre d'un développement à l'international),
- Compétences à acquérir dans le cadre de la réinternalisation de certaines activités,
- Développer des compétences en lien avec la transition numérique, la transition écologique (ex. cobotique, robotique, fabrication additive, gestion des déchets industriels, etc.),
- Accompagnement des fonctions RH (télétravail, conduite du changement, etc.).

**Process :** Prenez contact avec votre conseiller référent au sein de l'OPCO 2I (OPérateur de COmpétences Inter-Industriel). Si vous n'avez pas de référent, vous pouvez contacter Anne Colet : [a.colet@opco2i.fr](mailto:a.colet@opco2i.fr)

### • EN EXPERIMENTANT DES FORMATIONS INNOVANTES

Le dispositif **Innov'Emploi Expérimentation** permet de soutenir des actions de formation innovantes, qui n'existent pas dans les offres de formation référencées par l'OPCO.

**Exemples :**

- Formation pour un « nouveau métier », un métier « émergent » ou des compétences nouvelles : l'entreprise choisit l'organisme de formation, élabore avec lui le programme qui répond à ses besoins,
- Action de Formation en Situation de Travail (AFEST)- « la formation au sein de l'entreprise », qui comprend : une analyse des compétences professionnelles par le prestataire ; l'élaboration des séquences de formation ; la désignation et la formation d'un tuteur salarié de l'entreprise qui applique la méthode en situation de travail et vérifie l'acquisition des compétences par l'apprenant.

**Modalités :** La Région accompagne l'ingénierie du projet et détermine le taux d'intervention en fonction du contenu (transfert méthodologique, développement des compétences, nature des formations.)

**Process :** pour toute demande, envoyez un mail à [InnovEmploi@laregion.fr](mailto:InnovEmploi@laregion.fr)

## JE SOUHAITE OPERER UN TRANSFERT TEMPORAIRE OU DEFINITIF DE PERSONNEL

Le dispositif **Passerelles Industries** permet :

- Le prêt de main d'œuvre en cas de sous-activité/sureffectif : permettre à des salariés en sous-activité de rejoindre une entreprise qui a un besoin en compétence, pour une durée déterminée et afin de ne pas perdre les savoir-faire développés au sein de l'entreprise,
- Le reclassement : permettre à des salariés en sous-activité d'être recrutés par une entreprise industrielle qui cherche à recruter.

A cet effet, 10 branches industrielles sont mises en relation afin de faciliter un rapprochement de main-d'œuvre qualifiée : agroalimentaire, bois, carrières et matériaux, chimie, énergie, médicament, métallurgie, nautique, plasturgie, textile.

**Modalités :** Dispositif porté par France Industries, avec le soutien de la Région. L'accès au dispositif, l'accompagnement par les consultants est **gratuit** pour les entreprises.

Découvrez le dispositif en visionnant la vidéo : [https://www.passerellesindustries.com/wp-content/uploads/2021/02/Passerelles\\_industries.mp4](https://www.passerellesindustries.com/wp-content/uploads/2021/02/Passerelles_industries.mp4)

**Process** : En savoir plus : <https://www.passerellesindustries.com/>  
Votre contact de proximité : <https://www.passerellesindustries.com/lesconsultants/>

## JE SOUHAITE UN ACCOMPAGNEMENT POUR LA STRUCTURATION DE MES RH : ACCOMPAGNEMENT A LA CONDUITE DU CHANGEMENT, GPEC...

Le **Contrat RH** : pour proposer et mettre en œuvre un plan de structuration RH.

### Exemples d'accompagnements :

- Accompagnement à la structuration RH :
  - o ex. améliorer l'organisation interne : fiches de postes, organigrammes, etc.
  - o ex. Intégrer de nouveaux collaborateurs/ de nouvelles compétences, repenser l'organisation du travail, de l'encadrement, fidéliser les salariés,
  - o ex. évaluation des besoins en recrutements, améliorer ses techniques de recrutements, travailler sur sa marque employeur, etc.
- Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (pour permettre de déterminer le potentiel d'évolution des salariés, avoir une vision d'évolution des postes à 3 ans en lien avec la stratégie de l'entreprise), élaboration d'un plan de formation, etc.
- Accompagnement à la conduite du changement : Intégrer de nouveaux modes de fonctionnement, impliquer les différents niveaux hiérarchiques dans des changements.

**Modalités** : Prise en charge (à hauteur de 50%) par la Région d'une prestation d'accompagnement RH menée par un cabinet spécialisé en ressources humaines choisi par l'entreprise.

**Process** : en savoir plus sur le dispositif : <https://hubentreprendre.laregion.fr/financement/contrat-rh>  
Délai d'attribution à partir du dépôt officiel de la demande de subvention : 3 mois.  
Démarrage de l'éligibilité des dépenses dès le dépôt du dossier.

## JE SUIS DIRIGEANT ET J'AI BESOIN D'AIDE POUR REBONDIR

- OCCITANIE SOUTIEN AUX ENTREPRENEURS (OSE)
- 

**Modalités** : un accompagnement sur deux volets :

- Soutien et écoute du dirigeant d'entreprise,
- Coaching : accompagnement personnalisé au sein de l'entreprise pour faciliter la reprise d'activité.

L'accès au dispositif, l'accompagnement par les consultants est **gratuit** pour les entreprises, grâce au cofinancement de l'Etat et de la Région.

En savoir plus sur le dispositif : <https://hubentreprendre.laregion.fr/financement/occitanie-soutien-aux-entrepreneurs-ose>

- CONSEIL JURIDIQUE EN DROIT SOCIAL, BANCAIRE ET COMMERCIAL
- 

**Modalités** : Accompagnement juridique en droit social, bancaire et commercial.

Contribution financière de la Région, via un partenariat avec les barreaux d'Occitanie :

- Pour toutes les entreprises, quelle que soit leur taille : 1 heure de consultation gratuite (entretien téléphonique),
- Pour les entreprises de moins de 11 salariés : prise en charge par la Région de 50 % de l'honoraire fixe dans la limite de 500 euros par mission d'appui conseil,
- Pour les entreprises de 11 à 49 salariés : prise en charge par la Région de 30 % de l'honoraire fixe dans la limite de 500 euros par mission d'appui conseil,

**Process :**

- Solliciter l'accompagnement d'un avocat auprès du barreau de votre territoire (cf liste sur le hub entreprendre),
- L'avocat, dans le cadre de la contractualisation de la prestation, mobilisera la contrepartie de la Région et ne facturera à l'entreprise que le reste à charge.

En savoir plus sur le dispositif : <https://hubentreprendre.laregion.fr/financement/conseil-juridique-aux-entreprises>

## JE SOUHAITE GUIDER MES SALARIES DANS LEUR RECONVERSION

- RECONVERSION PROFESSIONNELLE DANS LE DOMAINE DE LA TECH

Le dispositif « Tech Transition » soutenu par la Région et l'Etat notamment, permet d'accompagner des salariés souhaitant se reconvertir dans l'écosystème de la French Tech, soit pour créer leur entreprise, soit pour rejoindre l'équipe d'une start up existante.

Pour prendre contact avec l'équipe de la French Tech Toulouse :

<https://www.lafrenchtechtoulouse.com/transition/> Mail : [transition@lafrenchtechtoulouse.com](mailto:transition@lafrenchtechtoulouse.com)

## OU TROUVER TOUTE L'INFORMATION ET BENEFICIER D'UN ACCOMPAGNEMENT ?

- LE HUB ENTREPRENDRE EN OCCITANIE

*Vous souhaitez être conseillé sur votre projet ? Savoir quel financement est le plus adapté à votre projet ?*

Créez un compte sur le **Hub Entreprendre**, la plateforme des entrepreneur.e.s d'Occitanie, pour bénéficier d'un accompagnement personnalisé. **Un référent, expert de l'accompagnement des entreprises du secteur aéronautique, sera votre interlocuteur privilégié et vous conseillera sur les aides les plus adaptées à vos projets.**

Créez votre compte et un spécialiste vous guidera : [hubentreprendre.laregion.fr](https://hubentreprendre.laregion.fr)

The screenshot displays two service cards from the Hub Entreprendre website. The first card, titled 'Critères', lists criteria such as 'Dépenses liées aux projets de formation, modernisation, diversification, consolidation, amélioration de l'empreinte environnementale, recherche et développement...'. The second card, titled 'Nature de l'aide', describes 'Accompagnement personnalisé par un référent aéronautique pour une orientation vers les aides adaptées au projet de l'entreprise'. A red box highlights the text 'Créez votre compte et un spécialiste vous guidera' at the bottom of the second card.

- L'OFFRE DE SERVICES RH

Retrouvez l'offre de services RH sur le site de la Région : <https://www.laregion.fr/competencesRH-entreprises>

Les équipes de la Direction Emploi Formation de la Région sont à votre écoute au numéro contact gratuit **0 800 00 70 70.**